



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

*Fédération Nationale De l'Enseignement,  
de la Culture et de la Formation Professionnelle*

*Académie de Toulouse*

*courriel : [fnecfpfo.acad.toulouse@gmail.com](mailto:fnecfpfo.acad.toulouse@gmail.com)*

*Tel : 06.48.22.13.68*

**Communiqué de l'inter-FNEC de l'académie de Toulouse**

L'inter-FNEC de l'académie de Toulouse informe que notre camarade Alain Rey, secrétaire départemental du SNFOLC du Lot et secrétaire de la FNEC dans le même département, représentants Force Ouvrière des personnels au CTSD du Lot et commissaire paritaire académique certifié est l'objet de poursuites judiciaires suite au mouvement de protestation contre les E3C au mois de janvier.

Il est convoqué aux fins de composition pénale par le Délégué du Procureur de la République, le mercredi 24 juin 2020 à 15h30 à Cahors. Il lui est reproché *"d'avoir pénétré ou s'être maintenu, le 21 janvier dans l'enceinte du lycée Clément Marot sans y être habilité ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre public."* Il encourt pour ces faits une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 7500 € d'amende.

Notre camarade qui n'a fait qu'accomplir, avec tout le sérieux que nous lui connaissons, son mandat syndical en accompagnant des salariés et en les aidant à faire valoir leurs revendications, est donc victime d'une opération de remise en cause de l'exercice du droit syndical.

La composition pénale qui est une procédure calquée sur le "plaidé coupable" cherche à faire reconnaître à notre camarade une culpabilité qui est bien évidemment totalement infondée. Il s'agit d'une tentative de museler l'expression des revendications et l'action syndicale qui de plus intervient dans une période au cours de laquelle, avec l'état d'urgence sanitaire, les libertés démocratiques sont largement remises en cause.

C'est donc notre camarade mais aussi nos organisations syndicales qui sont attaquées.

Bien évidemment la fédération intervient à tous les niveaux et dans la mesure du possible avec les autres organisations syndicales pour que toutes les poursuites contre notre camarade soient abandonnées.

Un rassemblement étant organisé ce mercredi 10 juin à 14 devant le rectorat de Toulouse nous avons décidé d'y être présents et de demander à ce que notre camarade soit reçu avec une délégation par le Recteur à qui nous demandons de donner des instructions pour la levée de toute plainte.

L'inter-FNEC de l'académie de Toulouse invite le maximum de camarades de la fédération à être présents devant le Rectorat ce mercredi après midi à partir de 14 H.

Les syndicats de la fédération de l'académie commencent dès maintenant à organiser un éventuel rassemblement devant le tribunal de Cahors le 24 juin si la convocation du camarade n'est pas annulée.

Albi, le 7 juin 2020.